

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 7 septembre 2017, tenue dès 19 h 30 dans la salle des délibérations du Conseil de ville

Présidence : M. Corentin Jeanneret, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Corentin Jeanneret, président : "Il est à présent 19 h 30, j'ouvre cette quatrième séance de l'année 2017. Premièrement, je tiens à vous saluer, chères conseillères et chers conseillers de ville, M. le maire, chère conseillère municipale et chers conseillers municipaux, M. le chancelier, M. le vice-chancelier, M. Nicolas Vuilleumier, chef du Service urbanisme et mobilité, invité en vertu de l'art. 40 al. 2 du Règlement d'organisation de la commune municipale ainsi que les représentants de la presse. J'ai ce soir à excuser les absences de M. Christian Schluep, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives, pour raisons personnelles, M. Jean Luc Berberat, chef du Département éducation et culture, et le retard de M. Francis Daetwyler, chef du Département économie et tourisme, retenu par les délibérations du Grand Conseil."

M. Corentin Jeanneret, président, demande s'il y a des modifications à l'ordre du jour.

M. Denis Gerber, PLR : "Je vous propose d'ajouter un point intitulé : Solidarité avec Bondo, sa population et sa région, après le point 9 de l'ordre du jour."

M. Corentin Jeanneret, président : "Bien, nous allons voter cette proposition."

Au vote, la proposition de M. Denis Gerber, PLR, est acceptée à l'unanimité.

L'ordre du jour se présentera donc de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2017
3. Communications du président et du maire
4. Crédit extraordinaire de CHF 7'200.- pour marquer le 130^e anniversaire de la création du Conseil de ville : décision
5. Crédit d'engagement de CHF 463'320.- prévu partiellement au plan financier, pour le réaménagement de la Place du Marché – décider du mode de financement : décision
6. Rapport final de la commission temporaire « Avenir de l'ancien manège » : décision
7. Remplacement de M. Yves Houriet, démissionnaire, au sein de la commission temporaire « Des vélos électriques à Saint-Imier »
8. Motions et interpellations
9. Petites questions
10. Solidarité avec Bondo, sa population et sa région
11. Divers et imprévu

1. Appel

Sont présents : M. Patrick Domon (ARC), M. Michel Meyer (ARC), M. Claude-Alain Tanner (ARC), Mme Josika Iles (ARC), Mme Mélanie Kernén (ARC), M. Cyril Erard (ARC), Mme Aurélie Juillerat (ARC), M. Fabien Golay (ARC), M. Reynald Krähenbühl (ARC),

M. Cédric Spielhofer (PLR), M. Denis Gerber (PLR), M. Jean-Paul Gerber (PLR), Mme Talika Gerber (PLR), M. Vincent Brahier (PLR), M. Cornelio Fontana (PLR), M. Christian Tharin (PLR), M. Daniel Müller (PLR), M. Corentin Jeanneret (PLR), Mme Joëlle Häller (PLR), M. Gaëtan Aellen (PLR), M. Michel Ruchonnet (PS), Mme Elisabeth Beck (PS), Mme Nathalie Fiechter (PS), Mme Jessica Haenni (PS), M. Gerolamo Pepe (PS) et M. Michel Bastardoz (Socialiste dissident)

Sont excusés : Mme Danika Perret (ARC), Mme Morgane Bussian (ARC), M. Alexandre Berberat (ARC), M. Yves Houriet (PLR) et M. Olivier Zimmermann (PS)

Conseil municipal : M. Patrick Tanner (maire), M. John Buchs (vice-maire), Mme Florine Pessotto-Bueche, M. Francis Daetwyler, M. Michel Jeanneret et M. Beat Grossenbacher (chancelier municipal)

Excusés : M. Jean Luc Berberat et M. Christian Schluep

Presse : M. Blaise Droz (Le Journal du Jura), M. Olivier Zahno (Le Quotidien jurassien) et M. Lionel Guenin (RJB)

Public : -

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2017

Le procès-verbal de la séance du 15 juin 2017 et approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier.

3. Communications du président et du maire

M. Corentin Jeanneret, président : "J'ai effectué les représentations suivantes au nom du Conseil de ville :

- le 27 juin, je me suis rendu à la Cérémonie de clôture du ceff SANTE-SOCIAL à la Salle de spectacles de Saint-Imier. Plusieurs dizaines de lauréates et lauréats ont reçu leurs attestations fédérales de formation professionnelle, leurs certificats fédéraux de capacité, et leurs certificats fédéraux de maturité professionnelle orientation santé-social, ainsi que divers prix venant récompenser leurs efforts.
- le 28 juin, j'ai assisté à la Cérémonie de clôture du ceff INDUSTRIE, toujours à la Salle de spectacles de Saint-Imier. Là aussi, plusieurs dizaines d'étudiants ont reçu leurs CFC, diplômes de maturité professionnelle orientation technique, ainsi que divers prix.
- le 29 juin, j'ai pris part à la Cérémonie de clôture de l'Ecole secondaire de Saint-Imier. Après avoir assisté à ces diverses clôtures, je suis sûr d'une chose : la relève est assurée !
- le 31 juillet, j'ai répondu présent à l'invitation de l'Ecole suisse des sports de neige qui organisait comme chaque année les festivités officielles du 1^{er} août, Fête Nationale, pour les communes de Saint-Imier et de Villeret. J'ai prononcé un discours et j'ai transmis les salutations officielles du Conseil de ville à cette occasion.

- le 8 août, j'ai participé à la Cérémonie de pose de la première pierre du projet d'adduction d'eau des Sauges. Cette journée a été placée sous le signe de l'eau jusque dans sa météo... .
- Enfin, le 18 août, j'ai visité les locaux fraîchement terminés de MIA (Maison d'ici et d'ailleurs) à l'occasion des portes ouvertes de ladite association."

M. Patrick Tanner, maire : "Je n'ai pas de communication."

4. Crédit extraordinaire de CHF 7'200.- pour marquer le 130^e anniversaire de la création du Conseil de ville : décision

Rapport du bureau du Conseil de ville :

C'est le 31 janvier 1887 que le Conseil général se réunit pour la première fois sous la présidence d'Ernest Francillon.

Afin de marquer le 130^{ème} anniversaire du Conseil de ville de Saint-Imier le bureau du législatif a décidé de marquer l'occasion en organisant un souper. Cette soirée remplacera le traditionnel repas de fin d'année et permettra de réunir les anciennes présidentes et les anciens présidents du Conseil général/Conseil de ville, ainsi que les anciens maires, et les membres actuels du législatif et de l'exécutif.

N'ayant connu aucune festivité depuis 1987, le bureau du Conseil de ville a jugé important de célébrer cet anniversaire et vous remet en annexe son projet de budget.

A l'issu des délibérations du jeudi 14 décembre 2017, les invités se rendront à la Fromagerie Spielhofer pour une brève partie officielle qui sera suivie d'un apéritif. Par la suite, un repas convivial sera partagé sur les hauteurs de notre Cité au Manoir à Mont-Soleil. En cas d'acceptation du budget, un programme plus détaillé sera transmis sous la forme d'une invitation.

Afin de pouvoir entreprendre les démarches nécessaires, le bureau du Conseil de ville sollicite la libération d'un crédit extraordinaire de CHF 7'200.-.

Ouverture de la discussion :

M. Corentin Jeanneret, président : "En préambule, je souhaite vous dire qu'il est plutôt inhabituel de fêter 130 ans, mais il s'agit de corriger un oubli, soit de n'avoir rien organisé à l'occasion du 125^{ème} anniversaire."

M. Michel Meyer, ARC : "La fraction ARC, en majorité, ne voit pas les raisons de marquer de manière particulière, les 130 ans de la création du Conseil de ville. L'attitude de la fraction eût été certainement différente s'il s'était agi du 150^e anniversaire. Le crédit demandé est donc refusé. Quant au repas qui clôt traditionnellement la séance de décembre, il doit être organisé hors d'un établissement public et les frais sont à supporter par les élus."

Mme Talika Gerber, PLR : "Ce n'est pas tous les jours que nous avons l'occasion de fêter les 130 ans d'un législatif d'une commune. Les 125 ans n'ayant pas été célébrés, nous estimons que l'initiative prise par le bureau de notre conseil est à soutenir ! C'est pourquoi, et à l'unanimité des membres du groupe PLR, nous acceptons le crédit extraordinaire de CHF 7'200.-."

M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident : "Pour commencer, la demande de crédit extraordinaire de CHF 7'200.- pour l'organisation du 130^{ème} anniversaire du Conseil de ville ne devrait-elle pas s'appeler 130^{ème} du conseil législatif ? Le Conseil de ville existe depuis 2003, alors si je sais compter, celui-ci fête ses 15 ans. Avant, c'était le Conseil général. Je sais cela va vous paraître pointilleux, mais à force d'être repris pour ce genre de choses, on le devient aussi. Mis à part ceci, puisque nous n'avons pas fêté le 125^{ème}, pourquoi pas fêter le 130^{ème}."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Au mois de décembre est organisé le traditionnel repas qui réunit les conseils exécutifs et législatifs de Saint-Imier. En cette année 2017, la fraction socialiste se réjouit de la proposition d'y associer, à l'occasion des 130 ans du Conseil de ville imérien, les dirigeantes et dirigeants qui ont œuvré pour le bien de notre commune par le passé. Elle sera heureuse de partager un moment convivial et certainement très instructif en leur compagnie. La fraction socialiste accepte donc qu'un crédit extraordinaire de CHF 7'200.- soit alloué à cet événement."

Au vote, le crédit extraordinaire de CHF 7'200.- pour marquer le 130^e anniversaire de la création du Conseil de ville est accepté par 21 voix pour, 5 voix contre. Il n'y a pas d'abstention.

M. Corentin Jeanneret, président : "Merci. Le bureau du Conseil de ville se réjouit d'ores et déjà d'organiser ces festivités, et de vous voir nombreux lors de cette soirée."

5. Crédit d'engagement de CHF 463'320.- prévu partiellement au plan financier, pour le réaménagement de la Place du Marché – décider du mode de financement : décision

Rapport du Conseil municipal :

Nous vous remettons en annexe le rapport du chef du Service urbanisme et mobilité concernant le réaménagement de la Place du Marché.

L'aménagement de la place du Marché est défini dans le plan de quartier (PQ) adopté par le Conseil de ville en septembre 2011 et approuvé par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) en décembre 2011.

La mise en œuvre a été acceptée en votation populaire le 5 février 2012 conformément au concept d'aménagement du plan de quartier « Centre ville ». Les travaux de réaménagement se sont déroulés avec ceux de l'ensemble du centre de la localité durant l'année 2012.

Cinq ans plus tard et après avoir mené une analyse des forces et faiblesses du fonctionnement de la Place du Marché, le Conseil municipal a chargé le Service urbanisme et mobilité d'élaborer un projet permettant d'améliorer la situation, sans remettre en cause son esprit initial et tout en veillant à augmenter la convivialité et la sécurité des usagers de la place.

Si le projet dans sa globalité a été récompensé par le prix du Flâneur d'Or en 2014, notamment pour la qualité de ses aménagements qui améliorent l'attractivité et la convivialité des espaces publics, plusieurs améliorations fonctionnelles peuvent encore être apportées.

En effet, les observations réalisées démontrent que le carrefour route principale – Place du Marché présente plusieurs faiblesses au niveau de la priorité, du temps d'attente ou encore de la visibilité. Les places de parc situées au Nord de la fontaine nécessitent des manœuvres difficiles, tout en présentant elles aussi une visibilité restreinte. Finalement, de nombreux obstacles se situent sur le parcours des piétons sur l'axe rue du Temple – rue Pierre-Jolissaint.

Le projet qui vous est remis en annexe s'appuie en grande partie sur l'aménagement existant (pavage, potelets et bordures inclinées) et propose de créer un espace d'un seul tenant sur la partie Nord de la place, du Restaurant Da Vinci au parvis de la Collégiale. Afin de supprimer l'engorgement du carrefour situé à l'angle Nord-Ouest de la place, la zone de circulation qui relie la route principale à la Place du Marché est supprimée et le flux des véhicules déplacé sur les rues de la Citadelle et de Châtillon.

La circulation au Nord de la Place du Marché n'est par contre pas touchée par le réaménagement prévu. Le Département urbanisme et mobilité propose cependant d'inverser les sens de circulation aux rues du Temple et de la Cure afin de réduire les risques d'accident.

Le nouvel aménagement proposé par la Commission urbanisme et mobilité prévoit en outre de supprimer l'ensemble des places de parc situées au Nord de la fontaine (11 places) et de réintroduire, de manière permanente, 25 places de parc au Sud de la Place du Marché, sous réserve des deux marchés hebdomadaires du mardi et vendredi matin ainsi que des manifestations et événements particuliers qui conserveront la priorité. Le régime de la zone de rencontre (espace 20 km/h) reste en vigueur, afin de maintenir la priorité accordée aux piétons sur les autres utilisateurs de l'espace public.

Après concertation avec les Services techniques et afin d'éviter toute réouverture de la chaussée après les travaux, il est prévu de procéder au remplacement de la canalisation d'eaux claires traversant la place d'Est en Ouest et de procéder à des modifications et réparation du réseau d'eaux usées. Les coûts inhérents à ces travaux sont intégrés au crédit d'engagement.

Les coûts pour ce réaménagement sont devisés à CHF 463'320.-, y compris une marge de sécurité de 10%. Un montant de CHF 281'000.- figure au plan des investissements en 2017.

Afin de mettre en œuvre le réaménagement de la Place du Marché, le Conseil municipal, unanime, vous recommande, sur préavis également unanimes des deux commissions urbanisme et mobilité et des finances, de libérer un crédit d'engagement de CHF 463'320.-, prévu partiellement au plan financier.

Ouverture de la discussion :

M. Denis Gerber, PLR : "La fraction PLR a étudié avec soin le rapport relatif à cet objet et constate avec plaisir l'unanimité des diverses instances concernées aussi bien du Conseil municipal que de la Commission des finances et de la Commission urbanisme et mobilité.

Nous retenons :

- L'intention de créer un espace d'un seul tenant.
- Le déplacement et l'adaptation de la zone de circulation.
- La modification du concept de parcage sur la place.
- Le maintien de l'organisation des manifestations sur cette place.
- Le maintien du régime de zone de rencontre.
- La coordination bienvenue des travaux de divers services techniques concernés.

Nous constatons :

- Que les déplacements des écoliers pourront se faire sur une itinéraire scolaire privilégié.
- Que les obstacles physiques au déplacement des personnes à mobilité réduite ont été pris en compte au niveau de l'espace public; des problèmes restent au niveau des accès aux bâtiments. Il faudra, dans une prochaine phase, sensibiliser les personnes concernées à cet aspect du problème.
- Qu'un vaste espace de détente a été réfléchi.
- Qu'un aménagement modulable au niveau du mobilier est prévu.

Globalement le projet qui nous est présenté prend en compte les nombreuses remarques émises par M. Tout le Monde ces dernières années.

Y a-t-il en fait une solution idéale ?

Notre fraction est convaincue qu'il s'agit d'aller de l'avant et apporte son soutien à la libéralisation du crédit d'engagement de CHF 463'320.- y compris une marge de sécurité de 10 % dont un montant de CHF 281'000.- figurant au plan des investissements 2017.

Elle tient à remercier toutes les personnes qui se sont penchées sur ce dossier en y apportant une solution aussi réaliste que possible compte tenu des contraintes.

Mais... car il y a un mais IMPORTANT au niveau de notre fraction :

Zone de parage :

Nous approuvons le principe de la poche exempte de tout trafic de transit. Cependant nous devons de revenir sur le problème de l'accès à la zone du parage et plus particulièrement de la seule entrée-sortie pour accéder à la zone au Nord de la fontaine. Cette solution, on nous parle d'une période d'essai de 18 mois, est illogique et créatrice de problèmes aussi bien dans la zone de parage prévue qu'à son entrée-sortie. Notre fraction demande au Conseil municipal d'exiger de l'Office des ponts et chaussées qu'il renonce sans délai à cette période d'essai, en appliquant à la Place du Marché le même régime qu'à la Place du 16 Mars, soit une entrée que j'appellerai "Zone Magasin de fleurs" et une sortie à l'emplacement prévu. Cette solution permet sans autre le maintien de 27 places de parage en fluidifiant les manœuvres pour les automobilistes, tout en conservant le même sens de circulation.

Pourquoi créer un problème quand une solution pragmatique, simple et immédiate existe ?

Pourquoi attendre quand la réponse est déjà connue ?

Notre localité est-elle un laboratoire d'essai de l'Office des ponts et chaussées ?

Un plan réaliste existe et la solution proposée est applicable immédiatement !

Faisons place au bon sens !

Nous demandons que la solution "Entrée-sortie différenciée" soit appliquée dès la mise en route des travaux prévus dans les crédits que nous soutenons.

Evitons-nous de nouvelles modifications et des perturbations dans quelques mois !

La section PLR et sa fraction se réservent le droit d'agir selon la législation existante !

Du point de vue purement esthétique et afin de mettre en évidence la fontaine, notre fraction pourrait soutenir l'abandon de deux à trois places de parcage, ce qui laisserait encore et toujours 24 à 25 places pour les véhicules.

Dans la foulée, ne serait-il pas plus intelligent de procéder aux déplacements des deux passages pour piétons "encadrant" la Place du Marché ?

Une solution simple existe aussi dans ce cas; elle diminuerait la tentation des piétons de traverser en ligne directe la route lorsqu'ils arrivent depuis le Nord de la Place.

Encore faudrait-il de la bonne volonté des services concernées !

De plus nous devons constater le manque d'enthousiasme, et c'est peu dire, pour que la signalisation adéquate soit enfin installée.

Une période de circulation à 50 km/h, une autre période à 30 km/h se sont écoulées jusqu'à la votation de la population. Il semble, pour notre fraction, que le temps de réflexion pour préparer un éventuel retour au 50 km/h n'a pas manqué ! Ou alors avait-on anticipé un vote contraire à la volonté de près de 70 % des Imériens ?

M. Claude-Alain Tanner, ARC : "C'est avec attention que la fraction ARC a étudié les rapports du Conseil municipal et du chef du Service urbanisme et mobilité concernant le réaménagement de la Place du Marché. A la lecture de ces rapports, nous nous réjouissons que ce projet apporte des solutions à plusieurs points de conflits en lien avec la sécurité de la population en général et des écoliers en particulier. Toutefois, vu le montant qu'il est proposé d'engager, la fraction ARC souhaite que le réaménagement de la Place du Marché soit traité avec sérieux et de manière approfondie afin de se diriger vers un remodelage définitif. Ainsi, avant de prendre une décision concernant le crédit pour ce réaménagement, nous souhaitons obtenir des réponses précises sur les thématiques suivantes :

Places de parc :

1. Par rapport à la situation actuelle, combien de places de parking seront maintenues lors de manifestations occasionnelles et lors des marchés hebdomadaires ?
2. Est-ce que M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité, pourrait à ce stade nous informer sur le devenir des places de parc supprimées au Nord du Magasin Tof Sports, suite à la petite question que nous avons posée lors du dernier Conseil de ville ?
3. Etant donné que le carrefour "Place du Marché – Rue du Pont" est identifié comme le principal problème et que celui-ci va encore s'accroître avec l'augmentation de la vitesse de circulation, pourquoi l'entrée et la sortie du parking n'a-t-elle pas été proposée au centre de la place, afin de faciliter l'engagement des automobilistes sur la route cantonale et d'ainsi réduire l'engorgement à l'angle Nord-Ouest de la place ?
4. En cas d'occupation sauvage des places devant la fontaine, lorsque le parking est complet, pouvez-vous confirmer qu'il ne sera plus possible de faire demi-tour avec son véhicule ?
5. Actuellement, les camions qui livrent le Restaurant Da Vinci s'arrêtent sur la route devant le restaurant. Qu'en sera-t-il après le réaménagement de la Place du Marché ?

Transports publics :

6. Le bus monte actuellement sur la Place du Marché pour se rendre à l'Hôpital. Quel sera son cheminement jusqu'à son éventuel déplacement sur la route principale ?

Mobilier urbain :

7. Le mobilier de la commune vient d'être choisi il y a moins de 5 ans, sur proposition de la commission d'urbanisme, pour l'ensemble de la localité dans le cadre du projet "Convivialité". Il nous semble peu défendable de remplacer déjà ce mobilier. De plus, dans le dossier, il est indiqué de manière contradictoire que le mobilier sera réutilisé à d'autres endroits de la localité puis, quelques lignes plus loin, que "le nouveau mobilier pourra être généralisé par la suite". Finalement, le mobilier sera-t-il réutilisé ou remplacé ?
8. L'aménagement des parasols et l'alimentation électrique de ces derniers ont totalisé un investissement conséquent pour la commune en 2013. Que deviennent ces parasols ? Comment est-il prévu de les alimenter ? Selon quelle implantation seront-ils réinstallés ? Le dossier n'apporte aucune information à ce sujet.
9. Selon nos informations, le Service des monuments historiques du canton de Berne a dû être sollicité pour l'installation de la borne numérique dans le cadre du permis de construire. Ce service a-t-il été approché dans le cadre du réaménagement de la Place du Marché ?

Marché:

10. Finalement, au sujet du marché et selon le préavis unanime du Conseil municipal, nous avons pris note que ce dernier se tiendra toujours les mardis et vendredis sur la partie Sud de la place, et plus précisément sur l'emplacement du nouveau parking qui sera alors indisponible. Dès lors que cette affirmation ne ressort pas clairement du rapport de la commission d'urbanisme, nous souhaitons que la garantie ferme nous soit donnée que tel sera bien le cas. C'est pour notre fraction, très attachée à la sécurité, une question essentielle. En effet, le projet prévoit de déplacer le parcage, actuellement au Nord de la Place, pour une meilleure sécurité. Cela permet, par exemple, d'offrir un cheminement sûr pour les écoliers, à l'écart du trafic qui augmentera puisque la descente sur la place du marché sera supprimée. C'est assurément un point très positif du projet, que nous saluons. Si le marché devait être installé sur l'espace Nord, cela signifierait que 2 matins sur 5, à l'aller et au retour, le cheminement sécurisé des écoliers serait supprimé parce que les stands se trouveraient à sa place. En outre, non seulement les écoliers devraient cheminer au milieu du trafic augmenté, mais encore les clients du marché se trouveraient au milieu des voitures. Il est inconcevable de faire la queue au milieu du trafic. Imaginons la situation : des queues à la boulangerie et chez le maraîcher, des enfants qui vont ou reviennent de l'école, et au milieu des clients, des passants et des enfants : le trafic des véhicules, qui se rendent à La Poste, avec des automobilistes d'autant plus pressés que la descente au Sud a été supprimée, et qu'ils ne pourront pas rejoindre la route cantonale avant la... Place du 16-Mars. Dépenser un demi-million de francs, alors que nous devons choisir judicieusement les dépenses et fixer des priorités, et ceci pour créer une telle insécurité, serait inacceptable. Est-il bien clair et garanti que le marché se tiendra les mardis et vendredis au Sud de la place, comme maintenant ?

Compte tenu des raisons évoquées et de l'investissement conséquent requis, notre fraction souhaite disposer des réponses à ces interrogations avant de prendre une décision définitive."

M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité : "J'ai écouté avec une vive attention la déclaration de M. Claude-Alain Tanner, ARC. Nous allons répondre en partie à toutes les questions. En ce qui concerne la question des places de parc derrière le magasin Tof, je vais répondre à cette question sous 9, une petite question ayant été posées à ce sujet.

M. Nicolas Vuilleumier, chef du Service urbanisme et mobilité, va répondre, dans la mesure du possible, à toutes les questions. J'aimerais tout de même rappeler ce qui me paraît essentiel en démocratie. Ce projet a été approuvé à l'unanimité par la Commission urbanisme et mobilité, par la Commission des finances, par le Conseil municipal. Lors de la séance d'information qui s'est tenue à la Salle St-Georges, où plus de 80 personnes étaient présentes, on peut dire que 98 % des personnes présentes ont trouvé le projet tout à fait correct et répondant à un besoin. J'aimerais tout de même rappeler que les commissaires, qui représentent les différents partis au sein des commissions, doivent informer leur fraction, et qu'en principe on aurait pu, au travers des commissaires, répondre à toutes les questions de M. Claude-Alain Tanner, ARC. Je vous propose que le chef de Service urbanisme et mobilité vous fasse part de l'appréciation des situations. Je souhaite aussi que l'on ait un tout petit peu de flexibilité dans la réalisation, de créativité, tout en respectant des règles précises qui ont été définies, afin que le Conseil municipal, et la Commission urbanisme et mobilité en cours de travaux puissent, non pas retoucher le problème sur le fond, mais l'adapter selon les besoins de la population. M. Claude-Alain Tanner, ARC, vous n'êtes pas le détenteur unique de la sécurité. La Commission urbanisme et mobilité travaille régulièrement sur ce sujet et cela je tiens à le rappeler. Nous prenons régulièrement des mesures pour assurer la sécurité de la population. Je vais donner la parole, si vous me le permettez M. le président, à M. Nicolas Vuilleumier, chef du service urbanisme et mobilité."

M. Nicolas Vuilleumier, chef du Service urbanisme et mobilité : "Je ne suis pas sûr de pouvoir répondre dans l'ordre de vos questions. Concernant l'organisation du marché, cette question a fait débat en Commission urbanisme et mobilité, puis au Conseil municipal, pour savoir où le marché devait avoir lieu. Pour des questions d'équipement (pour le poissonnier par exemple) et afin de maintenir un centre de gravité au centre de la localité, la décision a été prise de maintenir le marché sur la Place du Marché. Après est venue la réflexion, en collaboration avec notre mandataire, pour déterminer comment le marché devait s'organiser. Actuellement le marché se trouve sur la partie Sud de la place. Cela ne sera plus le cas après le réaménagement de la Place du Marché, puisque l'idée c'est de le déplacer sur l'espace central. C'est-à-dire, directement au Sud de l'espace de circulation qui fait la liaison entre la Rue Pierre-Jolissaint – Rue de la Cure – Rue du Temple. Cette manière de procéder reste compatible avec le cheminement des écoliers, car il reste un espace suffisant pour que les élèves puissent se déplacer aisément. Si l'on a un marché ordinaire, les étalages occuperont l'espace central. Si le marché devait s'agrandir, ce qui serait une bonne chose, alors la bande Nord de la Place du Marché serait utilisée. En état "normal" uniquement l'espace central entre le restaurant Da Vinci et le parvis de la Collégiale serait occupé. Voilà pour l'organisation du marché.

Maintenant l'accès à la poche de stationnement. Au sud de la place se trouve un espace dévolu entièrement au stationnement, fonctionnant selon le principe de poche et exempt de trafic de tout transit. Les véhicules à la recherche de stationnement sont invités à accéder aux places de parc directement par la rue principale. L'Office des ponts et chaussées ne s'y oppose pas dans le cadre du projet, mais n'entrera pas en matière sur l'introduction d'un nouvel embranchement sur la route cantonale. L'Office des ponts et chaussées est figé sur le plan de route adopté en 2012, et donc il ne veut pas un nouveau nœud sur la route cantonale. Nous avons par conséquent travaillé avec une entrée comme nous la connaissons aujourd'hui, et une sortie comme nous la connaissons aujourd'hui également. Maintenant, nous sommes en train de formaliser un accord, une convention, avec l'Office des ponts et chaussées comprenant une période test de 18 mois, qui, si l'aménagement tel que présenté ce soir devait ne pas donner satisfaction, serait alors remis en question avec l'introduction d'une entrée et sortie à cette poche de stationnement. Le projet tel que présenté a déjà intégré cette éventualité et permettra, le cas échéant, d'introduire facilement un nouveau débouché sur la route cantonale sans entreprendre de gros travaux.

Au niveau des livraisons du restaurant Da Vinci. Il faut aussi se poser la question de comment cela se passe aujourd'hui avec la circulation sur la Place du Marché, Rue Pierre-Jolissaint en direction de La Poste, de l'Hôpital, des piétons, des élèves, des cyclistes,... . On peut stationner sur un trottoir pour charger/décharger. Ce n'est pas idéal. Nous n'avons pas le Saint Graal. Pour un petit véhicule, se garer dans prolongement de la Rue Pierre-Jolissaint juste avant l'arrière des véhicules stationnés devant le Crédit Suisse ne devrait pas poser énormément de problème. Pour un véhicule plus encombrant, c'est plus délicat, et ce problème se pose aussi non pas uniquement avec le restaurant Da Vinci, mais tous les commerces alentours. Dans un tel cas on pourrait envisager des facilités, par exemple, en donnant une clef permettant de retirer un potelet, puis de le remettre une fois la charge/décharge effectuée. C'est des éléments facilement réalisables et pas incompatibles.

Concernant le cheminement des bus. Alors, ils montent sur la Place du Marché, au Crédit Suisse, et puis se dirigent vers l'Hôpital. Ceci ne sera plus possible. Nous avons effectué des tests, à l'échelle 1:1, avec les CJ, avec le bus qui fera la desserte. Nous avons testé, grandeur nature, les parcours qui sont envisagés. Pour aller à l'Hôpital, le bus serait contraint de monter entre le magasin Rochat et le magasin Tof, pour ensuite emprunter la Rue de la Cure, pour rejoindre l'arrêt du Crédit Suisse. C'est un schéma de circulation jouable, contrairement à ce qu'on entendu dire concernant le problème que poserait la marquise du magasin Rochat, puisque les aménagements avaient déjà été pensés de cette manière, De menues adaptations ont été nécessaire (déplacement du signal « zone de rencontre » et des cases de stationnement d'un mètre vers le nord).

Concernant le mobilier. Pour nous la modularité et la multifonctionnalité étaient deux choses primordiales. Cette question de mobilier est plus une proposition qu'un lien contractuel. En fonction des saisons, des animations, l'idée serait de pouvoir déplacer le mobilier. Actuellement les parasols ont un endroit bien défini, les bancs aussi. Ces éléments sont ancrés dans le sol. Les travaux actuels des alentours de la Collégiale permettent aussi de repenser cet espace et pourquoi utiliser le mobilier là également en cas d'intérêt. Ce n'est pas du mobilier que l'on met au rebut, mais qu'on réutilise. Les parasols sont aujourd'hui ancrés dans sol, avec une alimentation électrique. Ils peuvent aussi être montés manuellement, avec une manivelle. Nous avons pris contact avec le fournisseur, qui nous a indiqué qu'il était possible d'utiliser ces parasols sur des pieds lestés, afin de pouvoir les déplacer en fonction des animations ou autres.

Maintenant les places de parc situées derrière le magasin Tof. Lors des travaux des Services techniques, nous avons anticipé quelque peu le projet de réaménagement de la place du Marché, Les places situées sur la Rue du Temple derrière chez « Tof » figurent dans le plan de quartier à titre indicatif. À ce titre, elles n'ont pas de valeur contraignante réelle. Toutefois, elles n'ont pas été supprimées contrairement à ce qui est affirmé mais leur nombre a diminué et voilà pourquoi ; dans le cadre des travaux de réfection des conduites sous la Rue du Temple, elles ont été orientées de façon différente de manière à éloigner les véhicules du bâtiment, à dégager l'espace et créer un cheminement plus sûr pour les écoliers. On a perdu 3 places qui ont été déplacé sur la Place du Marché. Il y avait une dizaine de place le long de la fontaine, au Nord. Avec le projet tel que proposé, il y aura environ 25 places sur toute la surface, de manière à ce que l'automobiliste trouve une place de parc à proximité des commerces du centre-ville.

Au sujet de la borne numérique. La borne numérique va rester.

Votre question concernant les monuments historiques. À ce stade, les monuments historiques non pas été contactés. Nous avons pris contact avec l'Oacot et l'Office des ponts et chaussées, car c'est ces deux offices qui, en terme de procédure, sont déterminants si l'on peut aller de l'avant ou pas. Nous souhaitons aussi que le Conseil de ville prenne connaissance du projet avant qu'une demande de permis soit diffusée. Une fois la demande de permis lancée, cela

veut quelque part dire que l'on a la garantie que c'est accepté et que l'on a les moyens de le faire. C'est mettre la charrue avant les bœufs. Ce sera dans le cadre de la procédure de permis de construire, au même titre que d'autres offices, que les monuments historiques seront consultés.

Voilà j'aurais terminé. Je pense avoir fait le tour de vos questions."

M. Claude-Alain Tanner, ARC : "Merci pour vos réponses M. Nicolas Vuilleumier, chef du Service urbanisme et mobilité. Je tenais aussi ce soir à rassurer M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité. Je n'ai pas la prétention d'être le détenteur unique de la sécurité à Saint-Imier. Mais lorsqu'un dossier est incomplet, et soulève des interrogations, il me semble légitime d'obtenir des informations complémentaires. Je vais laisser les autres fractions s'exprimer, mais notre fraction demandera une suspension de séance."

M. Corentin Jeanneret, président : "D'accord."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Notre fraction PS a étudié le dossier et a assisté à la séance d'information publique à la Salle St-Georges. Nous saluons la tenue d'une séance publique pour un sujet qui divise les citoyens et qui a même suscité le dépôt de pétitions. L'enjeu de ce soir est un consensus pour une place à la fois avec un espace convivial réservé aux piétons mais avec en plus de retrouver une capacité de places de parc pour les voitures telle que souhaitée notamment par les commerçants. Cela nous semble un bon compromis avec notamment une souplesse d'utilisation par exemple pour le marché ou pour des manifestations spéciales. Le fait de profiter des travaux sur la place pour revoir l'aménagement souterrain au Nord de celle-ci est judicieux. Les changements de direction de circulation sur les rues adjacentes nous paraissent pertinents. Toutefois, l'accès au parking tel que l'a exigé le service cantonal compétent nous paraît mauvais. Il y a lieu de rediscuter très rapidement avec ce service pour obtenir une entrée du parking devant le magasin de fleurs et une sortie à l'ouest. Nous savons que la commune a essayé d'obtenir cela mais sans succès. Le délai de 18 mois pour reprendre des discussions à ce sujet n'est pas acceptable. Notre fraction se tient à la disposition de la commune pour rediscuter cet important problème avec le service cantonal et cela ne devra pas se faire à Berne sur des plans mais directement sur notre Place du Marché et la solution que nous préconisons tous montrera toute sa logique et sa pertinence. Sous réserve que les accès au parking soient discutés dans les plus brefs délais, la fraction socialiste accepte le crédit d'engagement pour le réaménagement de la Place du Marché et cela par son autofinancement."

M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident : "J'aimerais juste prendre la parole concernant cette fameuse entrée et sortie. Il est vrai que ce n'est pas une bonne solution, peut-être une très mauvaise solution, mais je crois qu'il ne faut pas que l'on oublie non plus qu'il y aura aussi beaucoup moins de circulation que maintenant, vu qu'il y aura uniquement les gens qui vont aller se parquer qui vont sortir du parking. Je pense que cela va aussi diminuer le trafic des entrées/sorties sur la route cantonale de quelques centaines de voitures par jour. Ce n'est peut-être pas une bonne solution, mais en attendant cela ne sera pas si terrible que cela."

Mme Elisabeth Beck, PS : "J'ai trouvé intéressant la proposition d'un embranchement, si j'ai bien compris, au centre, pour l'entrée et la sortie. Cela ne ferait pas un branchement supplémentaire mais un déplacement de cette entrée/sortie au milieu, et éviterait aussi les voitures qui arrivent depuis la montée de la Migros. Est-ce que cela ne serait pas envisageable ? Est-ce que cela a été discuté en commission ?"

M. Nicolas Vuilleumier, chef du Service urbanisme et mobilité : "C'est une des variantes qui ont été discutées. Au centre, il y a le mât d'éclairage public, et là, il pourrait y avoir d'autres problèmes. Il faudrait trouver d'autres solutions. Il faut être conscient du fait que l'Office des ponts et chaussées ne veut pas de modification à son plan de route. Donc, même avec un

déplacement, il n'entrera pas en matière sur ce genre de chose. Cette possibilité n'a pas été retenue, aussi en raison, et là j'anticipe un peu, de l'amélioration de la desserte en transports publics, nous avons également eu une discussion à ce sujet avec l'Office des ponts et chaussées, la Police cantonale, et les CJ, pour essayer de mieux mettre en valeur les transports publics et de ramener ceci sur la route cantonale."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Si je peux me permettre, cela peut aussi être problématique d'avoir un bus qui s'arrête sur la route cantonale, mais cela c'est une autre question qui devra être discutée."

M. Nicolas Vuilleumier, chef du Service urbanisme et mobilité : "C'est pour cela que l'on doit encore y travailler."

M. Cornelio Fontana, PLR : "Je pensais que c'était uniquement les intervenants officiels qui intervenaient, mais du moment que Mme Elisabeth Beck, PS, a pris la parole, je me permets aussi de la prendre et de répondre. Je suis toute même étonné qu'après plusieurs mois d'études par les diverses commissions, où chaque fraction est représentée, que certaines questions n'ont jamais été posées. Il y a eu une séance d'information où étaient présentes 80 personnes. Ces questions n'ont pas été posées. Elles arrivent ce soir comme le Saint-Esprit dans la Bible. Moi, je prends cela quand même un peu pour du blocage. Mais enfin. Pour vous répondre, ce problème a été étudié, et on y a renoncé parce que c'est encore pire. Maintenant, vous entrez, vous allez jusqu'au bout, et là vous faites demi-tour, et vous pouvez revenir. Si vous entrez au milieu, vous partez dans un sens, vous arrivez au bout, il n'y a pas de place, vous revenez, vous allez de l'autre côté, vous refaites demi-tour, ce qui fait deux demi-tours à la place d'un. Il faut être clair, la Commission urbanisme et mobilité est persuadée que l'on va obtenir sans problème une entrée et une sortie, parce que c'est une aberration complète, et nous étions tous choqués, de ne pas être d'accord avec ceci, alors qu'on nous l'a imposé à la Place du 16 Mars. J'appelle ceci "La Vengeance du serpent à plumes". J'ai été un peu brutal, mais les choses doivent être dites."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Pour être précis, notre fraction n'a pas de représentant dans la Commission urbanisme et mobilité, nous aimerions bien y être."

M. Claude-Alain Tanner, ARC : "Notre fraction demande une suspension de séance."

M. Corentin Jeanneret, président : "Bien. Une suspension est accordée. Nous reprenons à 20 h 20."

...Suspension de séance. Il est 20 h 16...

...Reprise de séance. Il est 20 h 20...

M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité : "On veut rapidement revenir sur la question du marché qui me semble être un sujet important. La Commission urbanisme et mobilité est claire là-dessus. Nous souhaitons maintenir le marché sur la Place du Marché. Nous souhaitons augmenter le potentiel des commerçants qui viennent, et nous voulons assurer le passage sécurisé au Nord de la place, et prendre les mesures nécessaires, afin qu'il n'y ait aucun problème de sécurité. Aussi, pour conclure, nous avons pris bonne note de la demande du PLR et PS et allons prendre contact avec l'Office des ponts et chaussées."

M. Claude-Alain Tanner, ARC : "Notre fraction regrette tout de même que les deux rapports, Conseil municipal, Commission urbanisme et mobilité, diffèrent. Nous sommes d'accord avec le projet, mais avec la réserve que la sécurité soit clairement assurée lors du marché. Nous regrettons que le marché ne soit plus à la même place qu'actuellement."

M. Vincent Brahier, PLR : "Il reste sur la Place du marché. Il n'est pas déplacé."

M. Claude-Alain Tanner, ARC : "Oui, mais au Sud."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 463'320.- prévu partiellement au plan financier, pour le réaménagement de la Place du Marché est accepté à l'unanimité.

M. Corentin Jeanneret, président : "Nous pouvons prendre congé de M. Nicolas Vuilleumier, chef du Service urbanisme et mobilité. Merci pour votre présence et vos explications."

M. Nicolas Vuilleumier, chef du Service urbanisme et mobilité : "Merci."

...Il est 20 h 28, M. Nicolas Vuilleumier, chef du Service urbanisme et mobilité, quitte la séance...

6. Rapport final de la commission temporaire « Avenir de l'ancien manège » : décision

Rapport du Conseil municipal :

Par la présente, nous vous remettons en annexe le rapport établi par la commission temporaire chargée de traiter la motion déposée par la fraction libérale-radical en date du 3 septembre 2015 et intitulée « Avenir de l'ancien manège ».

Conformément à l'art. 3 du règlement du Conseil de ville de Saint-Imier, il appartient au Conseil de ville de prendre une décision sur la base du rapport établi par la commission temporaire.

En cas d'acceptation de ce rapport par le Conseil de ville, le Conseil municipal proposera, lors de la séance du mois d'octobre, la nomination par le Conseil de ville d'une commission spéciale composée de 9 membres, en conformité avec les art. 52 et 53 du Règlement d'organisation de la commune municipale de Saint-Imier (RO), afin de finaliser l'étude du dossier.

Ouverture de la discussion :

M. Christian Tharin, PLR : "Lors de la séance du 3 septembre 2015, notre fraction avait déposé une motion concernant l'avenir de l'ancien manège. Cette motion avait alors été acceptée par notre conseil le 22 octobre et dans la foulée, une commission temporaire a été nommée lors de notre séance du 10 décembre de la même année. Le but de notre motion était de pouvoir remettre en valeur ce bâtiment construit aux environs de 1850 et dont la Municipalité est devenue propriétaire en 1904 en le rachetant à Monsieur Georges Agassiz pour la modique somme (enfin pour aujourd'hui...) de CHF 22'000.-. Ce bâtiment a tour à tour servi d'entrepôt, de lieu de stockage pour pommes de terre dans le cadre du plan Wahlen, de lieu d'exposition et de local de vente publique avant de retrouver son but premier, à savoir un lieu dédié à l'équitation. Depuis le début des années 2000, il a été dépourvu de but d'utilisation lorsque son principal locataire a lui-même construit un nouveau manège dans une autre partie de la localité. Depuis ce départ, plusieurs idées plus ou moins réalistes ont été émises quant à une réaffectation éventuelle de ce bâtiment, dont par exemple la transformation en halle de gymnastique supplémentaire ou en nouvelle piscine couverte. Ces projets sont restés sur la table et un permis de démolition a même été déposé et délivré avant que le propriétaire décide de le retirer. De ce fait, le problème de la réaffectation a persisté et nous avons ce soir devant nous une proposition concrète quant à l'avenir de ce bâtiment pour autant que notre conseil approuve le rapport "Avenir du manège". La documentation fournie est complète. La commission temporaire qui a traité ce dossier a non seulement trouvé une nouvelle affectation,

mais elle a également trouvé des partenaires prêts à s'investir dans le fonctionnement et dans la gestion de cette potentielle nouvelle infrastructure. Ces partenaires sont également des partenaires de confiance et cela nous réjouit ! Nous nous permettons également de mentionner que la création de cette nouvelle salle de musique qui permettra d'accueillir 250 personnes est un bon compromis entre la capacité de la Salle de spectacles et celle du CCL et les très grandes salles de musique de Bienne et de La Chaux-de-Fonds. Cela constitue également une aubaine pour notre petite ville comme pour toute la région. C'est avec fierté et grand plaisir que notre fraction accepte le rapport qui nous est soumis au vote ce soir suite au dépôt de notre motion. Nous remercions également la commission temporaire pour le travail qu'elle a fourni. Nous souhaitons que le travail commencé ne s'arrête tout simplement pas là, et nous prions d'une part le Conseil municipal de nommer une commission spéciale pour la suite du projet et d'autre part, que les membres de la commission actuelle continuent leur mandat au sein de la nouvelle structure."

M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident : "J'ai lu avec attentivement ce rapport, et après avoir investi beaucoup dans le sport avec les Halles de gymnastiques, le terrain de Chatillon et la Patinoire, il est temps d'investir dans la culture, qui n'est pas comme on le dit réservée à un microcosme de spécialistes et de doux rêveurs. Pour ce qui est du besoin de locaux de stockage et l'opportunité d'offrir à l'Ecole de musique des locaux appropriés à ses besoins, je me rallie tout à fait à ce projet. Pour la salle de concert, je me demande si elle ne fera pas une trop grande concurrence à notre Salle de spectacles en déplaçant des manifestations qui financièrement pourraient rapporter à la commune. Je vous rappelle que toutes les années la Salle de spectacles est déficitaire entre CHF 120'000.- et CHF 130'000.-. Cette remarque n'enlève en rien la très bonne qualité de ce rapport et je remercie la commission pour son excellent travail. J'accepte donc ce rapport."

Mme Nathalie Fiechter, PS : "La fraction socialiste a pris connaissance avec intérêt du rapport de la commission "Avenir de l'ancien manège". Le moins qu'on puisse dire est que la première lecture de ce document donne envie de s'exclamer : waouh, quel superbe projet, quel magnifique bijou pour tous les amateurs de musique ! Hélas, l'enthousiasme initial ne résiste pas à une lecture un tant soit peu plus attentive du dossier. Loin de nous l'envie de nous opposer au développement culturel de Saint-Imier, bien au contraire. Cependant, un rapport manquant autant de réalisme financier n'est, à nos yeux, simplement pas acceptable. En cette période économiquement incertaine, est-il vraiment raisonnable de présenter, à la population imérienne, un projet à 4 millions de francs, alors que, même si la RIE III a été refusée, le canton de Berne vient de prendre des mesures pour diminuer l'imposition des personnes morales dans les années à venir, ce qui va clairement péjorer l'état des finances municipales ? N'avons-nous pas d'autres priorités à défendre dans le prochain plan financier, qui nous sera présenté sous peu et qui n'intègre évidemment pas ces investissements ? Sur quoi faudra-t-il faire l'impasse pour financer ce projet au prix exorbitant ? Voulons-nous vivre au-dessus de nos moyens et risquer de nous retrouver dans quelques années dans la même situation que la Ville de La Chaux-de-Fonds ? La fraction PLR a annoncé, pas plus tard que lors de notre dernier conseil, vouloir adopter une ligne de conduite très stricte au sujet des investissements. Est-ce là sa conception d'une ligne très stricte ? Quant à nous, nous considérons que nous ne pouvons pas nous permettre un tel investissement, pas plus que les frais induits qui l'accompagnent. De plus, nous avons relevé des éléments pour le moins nébuleux dans un rapport qui se veut final : les rubriques et les montants présentés dans l'annexe 5 sont flous, voire franchement incompréhensibles. Quant à l'évaluation des frais de fonctionnement du bâtiment (cf. annexe 4), renseignements pris, les montants avancés par l'EMJB ne comprennent que l'entretien de l'immeuble. Pour un tel projet, il manque d'autres aspects qui auront un coût important, ne serait-ce que le service de la dette et tous les autres frais nécessaires à l'exploitation. Les montants présentés ici sont donc sous-estimés. En conclusion, la faction socialiste ne peut accepter, en l'état, ce rapport final, trop incomplet et sujet à caution par rapport aux éléments financiers. Ce dossier laisse à penser que l'ancien manège va pouvoir renaître de ses cendres si la commune finance sa réhabilitation. Or, nous

avons de très sérieux doutes quant à la viabilité de ce projet, pour nous complètement utopique. Par conséquent, la fraction socialiste propose plutôt que ce document soit considéré comme un rapport intermédiaire et que la commission temporaire poursuive son travail de manière un peu plus approfondie et réaliste. Il y a d'ailleurs fort à parier qu'elle ne tardera pas à constater que notre commune n'a absolument pas les moyens d'assumer cette proposition, à moins qu'un généreux mécène ne tombe du ciel et assure le financement de tout ou partie de ce magnifique joyau. On peut toujours rêver d'un financement privé, mais certainement pas compter sur les deniers publics pour concrétiser un projet culturel certes extraordinaire, mais vraiment trop ambitieux pour notre communauté. Gardons les pieds sur terre !"

M. Cyril Erard, ARC : "Nous avons pris connaissance du rapport réalisé par la commission temporaire "Avenir de l'ancien manège", et nous appuyons l'idée, le concept culturel de ce dossier, avec néanmoins quelques réserves quant à l'aspect financier, plus précisément sur le plan global de financement qui nous est présenté. Cette bâtisse très vétuste qui se dégrade d'année en année doit être revalorisée, c'est une évidence. Ce bâtiment, protégé, est par conséquent soumis à des règles très précises quant à sa future réaffectation. Avec plusieurs vies à son actif depuis sa construction aux alentours des années 1850, son histoire et sa valeur historique en font un endroit emblématique et symbolique de notre commune. A nous de préserver au mieux ce riche patrimoine et de lui redonner vie. Le dossier qui nous est soumis ce soir permettrait de revitaliser cet endroit tout en développant l'offre culturelle et musicale de notre localité, mais plus généralement de notre région. Cependant, l'aspect financier joue un rôle central, compte tenu des montants conséquents présentés dans ce rapport. Si notre conseil accepte ce point de l'ordre du jour, la future commission temporaire devra réaliser une analyse minutieuse des coûts précis liés à ce projet. Que ce soit en termes d'investissements, mais également pour la couverture des frais annuels de fonctionnement, qui nous semblent en dessous des réalités. Nous émettons par conséquent, quelques doutes quant à la viabilité du projet d'un point de vue financier, en l'état actuel. Le travail s'annonce donc compliqué, dans une période difficile conjoncturellement, mais nous sommes convaincus que des solutions existent. Rappelons qu'avec l'entrée en vigueur de la LEAC les institutions, associations ou fondations "dites" d'importance régionale sont financées en partie par le canton, par la commune-siège ainsi que par les communes environnantes. Pour conclure, nous sommes favorables à la poursuite de ce dossier par la création d'une commission spéciale de neuf membres, qui sera en charge de finaliser et d'approfondir cette pré-étude."

M. Corentin Jeanneret, président : "Alors, nous sommes en présence d'une proposition de la fraction socialiste..."

M. Corentin Jeanneret, président : "Oui Monsieur Michel Ruchonnet, PS, vous souhaitez dire quelque chose ?"

M. Michel Ruchonnet, PS : "Oui, je demande une suspension de séance."

M. Corentin Jeanneret, président : "Bien. Une suspension est accordée. Nous reprenons à 20 h 40."

...Suspension de séance. Il est 20 h 36...

...Reprise de séance. Il est 20 h 40...

M. Michel Ruchonnet, PS : "Je crois qu'il y a ce soir un malentendu qui est en partie dû à nos amis journalistes, que je ne critique pas du tout. J'ai bien lu les articles. Ce soir, le Conseil de ville décide du réaménagement, ou pas, de l'ancien manège. La commission a présenté un projet de ce qui pourrait être fait, et puis maintenant, il s'agit de faire une étude de faisabilité. Il est là le sujet ce soir. On accepte de faire une étude de faisabilité. Tout est là, c'est ce qui est important. Il faut faire attention à ce que l'on dit aux journalistes, car les choses peuvent

être mal interprétées et l'information communiquée ne pas correspondre à ce que nous devons décider ce soir."

M. Corentin Jeanneret, président : "Bien, nous pouvons passer au vote. Les conseillères et les conseillers de ville qui acceptent..."

Mme Nathalie Fiechter, PS : "Non M. le président, il y a une proposition de la fraction socialiste."

M. Corentin Jeanneret, président : "Vous parlez de modifier le présent rapport, en rapport intermédiaire ?"

Mme Nathalie Fiechter, PS : "Oui".

M. Corentin Jeanneret, président : "Bien, les conseillères et les conseillers de ville qui acceptent que le présent rapport soit considéré comme un rapport intermédiaire sont priés de le faire en se levant."

M. Corentin Jeanneret, président : "Le vote fait constater 5 voix pour, 21 voix contre. La proposition est par conséquent rejetée par 21 voix."

M. Corentin Jeanneret, président : "Les conseillères et les conseillers de ville qui acceptent, les conclusions finales du Rapport final de la commission temporaire « Avenir de l'ancien manège » sont priés de le faire en se levant."

M. Corentin Jeanneret, président : "Le vote fait constater 21 voix pour, 4 voix contre. Il y a 1 abstention. Les conclusions finales du Rapport final de la commission temporaire « Avenir de l'ancien manège » sont donc acceptées."

7. Remplacement de M. Yves Houriet, démissionnaire, au sein de la commission temporaire « Des vélos électriques à Saint-Imier »

Mme Mélanie Kernen, ARC : "La fraction Alternative régionale et communale vous propose Mme Danika Perret, ARC."

Au vote, Mme Danika Perret, ARC, est nommée à l'unanimité.

8. Motions et interpellations

M. Corentin Jeanneret, président : "Je n'ai pas reçu de motion. Je donne la parole au Conseil municipal pour les réponses aux interpellations."

M. Patrick Tanner, maire : "En complément à ma réponse donnée à Mme Elisabeth Beck, PS, lors du Conseil de ville du mois de mai dernier, je vais apporter les réponses suivantes aux questions posées :

1. Quel droit de regard a la commune sur l'association nouvellement nommée ARCM qui a remplacé TT-Novatech ? Est-ce que la commune a encore son mot à dire en fonction de ce qui est projeté par le nouveau comité et la nouvelle équipe de l'association ARCM ?

La situation n'a pas changé par rapport au cadre juridique qui prévalait avec l'association TT-Novatech. Les statuts de l'association TT-Novatech ont été modifiés dans ses buts et son nom mais la structure juridique n'a aucunement été impactée. Il s'agit en quelque sorte d'une évolution de TT-Novatech. La Municipalité de Saint-Imier, au même titre que celle de Moutier et que la Haute école Arc Ingénierie sont membres fondateurs et ces derniers ne peuvent être exclus de l'association. En tant que membre fondateur, notre municipalité est représentée à l'Assemblée générale, et dispose également d'un siège garanti au sein du comité directeur. Les statuts sont d'ailleurs disponibles en toute transparence sur le site de l'association arcm.ch depuis le 12 avril de cette année.

2. Y a-t-il eu des changements de structures juridiques et comment cela se fait-il que le Conseil de ville n'ait pas été consulté ou informé des changements de rôle de l'association par le Conseil municipal ?

Non, il n'y a pas eu de changement de structures juridiques. Les statuts ont été modifiés lors d'une assemblée générale normalement convoquée en date du 22 mars 2017. Les principaux changements concernent le but ainsi que le nom de l'association. Le Conseil municipal a été consulté concernant les nouveaux statuts comme objet de sa compétence. Il a validé unanimement les modifications proposées par le comité de l'association moyennant quelques légères précisions. Le Conseil de ville a été informé du nouveau positionnement stratégique de la HE-Arc ainsi que de l'évolution de l'association TT-Novatech vers ARCM au travers des rapports 2015 (page 105) et 2016 (page 114) du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale. En outre, une communication officielle de la part de ARCM a été faite en date du 29 mars 2017.

3. Qu'en est-il aujourd'hui de la collaboration qui était prometteuse au niveau de la Plasturgie à Saint-Imier ?

Pour l'heure, cette collaboration n'est pas du tout remise en cause. MIP reste d'actualité mais nécessitera quelques adaptations par rapport au projet initial en raison des changements organisationnels en cours au sein de l'association. Une séance entre la direction de la HE-Arc et la direction du Centre des Technologies Microtechniques (CTM) s'est tenue début juin 2017 afin de redéfinir les modalités de fonctionnement entre les différentes structures impliquées dans le projet. Il est également clair qu'ARCM a la volonté de participer au projet et servira très certainement de porte d'entrée de l'Arc Jurassien au niveau de la micro-plasturgie. A ce stade, je ne peux vous en dire plus pour l'instant, si ce n'est vous confirmer également la volonté du Conseil municipal de maintenir la micro-plasturgie comme un moteur de développement de notre Cité.

4. Que va-t-il advenir du laboratoire "Energie et Mobilité" sis au rez-de-chaussée du nouveau bâtiment ? Va-t-il partir à Bienne ou à Fribourg malgré la réussite de certains projets comme Consomini ?

Cette décision appartient naturellement à la direction de la HE-Arc et de la HE-Arc Ingénierie. Si nous pouvons regretter la fin annoncée du laboratoire "Energie et mobilité" qui s'est forgé une solide réputation au travers de ses véhicules Consomini qui se sont régulièrement distingués lors des Shell Eco-Marathon notamment, je pense que vous comprendrez qu'il n'appartient pas à la Municipalité d'interférer dans la stratégie ainsi que dans la définition des missions d'une haute école. La HE-Arc Ingénierie a en effet communiqué en date du 29 mai 2017 qu'il s'agissait de sa 15^{ème} et dernière participation au Shell Ecomarathon. La décision de ne plus participer aux prochaines éditions est liée à l'abandon de l'option "Energie et Mobilité" de la filière Industrial Design Engineering, dans le but de focaliser les activités d'enseignement et de recherche de la HE-Arc Ingénierie sur les défis actuels et futurs de l'industrie de l'Arc jurassien. Actuellement, le laboratoire thermique est encore localisé à Saint-Imier dans les locaux du Parc technologique SA. Je ne suis cependant pas habilité à vous

communiquer sur quel site et à quelle date sera transféré ce laboratoire. La HE-Arc communiquera en temps utiles cette information.

5. A l'heure actuelle, quelles garanties avons-nous pour que des activités opérationnelles soient maintenues à Saint-Imier en poursuivant le travail en recherche appliquée et développement ?

Le site de Saint-Imier constitue un des trois sites de recherche appliquée de la HE-Arc Ingénierie. Comme mentionné dans le rapport de gestion 2015, deux des 4 domaines d'activités de la HE-Arc sont déployés sur le site de Saint-Imier. Il s'agit du Smart and micro manufacturing, soit les solutions pour un outil de production flexible, efficace et interconnecté ainsi que le Smart sensing and microsystems qui comprend les solutions intégrant l'internet des objets, les capteurs et MEMS (Microelectromechanical systems). La HE-Arc Ingénierie et la commune de Saint-Imier sont actionnaires de la société Parc Technologique SA. En outre, un bail à loyer lie également la HE-Arc Ingénierie au site de Saint-Imier jusqu'en 2031. De plus, un nouveau bail a été signé ce début d'année pour les locaux situés au rez-de-chaussée du Parc technologique III pour y développer un espace d'incubation en étroite collaboration avec la HE-Arc. Le Conseil municipal estime ainsi que les garanties sont données. Il faut cependant reconnaître qu'il existe une certaine pression financière sur la Haute école Arc dans son ensemble, en raison notamment de la menace de diminution des subventions annoncée dans le cadre des mesures d'économies prévues par le canton de Berne, mais également au niveau de l'ensemble du système de répartition du financement entre les différents cantons romands réunis au sein de la HES-SO.

6. Depuis 2015, à Saint-Imier, combien de postes en recherche appliquée et développement considérés comme forces de production ont été maintenus et combien de personnes ont été réengagées par Arc pour ce travail ?

Le site de Saint-Imier emploie une septantaine de collaborateurs de la HE-Arc Ingénierie, certains parallèlement à leurs activités d'enseignements à Neuchâtel ou à Delémont. Conformément à l'une des missions fondamentales des hautes écoles spécialisées, ils effectuent à Saint-Imier principalement des projets de recherche appliquée au service des entreprises de l'Arc Jurassien. Avant le changement de TT-Novatech vers ARCM, l'association employait moins de 10 personnes en équivalent plein temps au sein du Parc technologique SA. Ce chiffre fluctuait en fonction des projets confiés à TT-Novatech et plusieurs collaborateurs étaient en réalité déjà au bénéfice de deux contrats de travail au nom de la HE-Arc Ingénierie et de TT-Novatech. Les relations étaient donc très étroites et de nombreuses heures croisées étaient effectuées entre les deux institutions en fonction des projets et des compétences à disposition. ARCM n'assurant plus de développement opérationnel dans sa nouvelle orientation, ce sont donc les centres de compétence de la HE-Arc qui assureront à l'avenir les travaux de recherches appliqués et de développement. Une partie des collaborateurs de TT-Novatech ont ainsi intégré les équipes de la HE-Arc Ingénierie alors que d'autres ont vu leurs contrats modifiés ou résiliés. La Haute école ARC a mis à disposition des collaborateurs concernés une spécialiste en ressources humaines disposant d'un important réseau dans l'industrie régionale. Plusieurs personnes ont bénéficié de ce soutien et ont retrouvé rapidement un travail dans l'industrie. Il faut encore rappeler ici que l'objectif initial de TT-Novatech était d'employer de jeunes ingénieurs qui sortaient des études pour leur proposer une première expérience professionnelle de quelques années. Selon les informations que j'ai en ma possession, les personnes concernées par la réorientation de TT-Novatech ont toutes retrouvé rapidement une solution pour leur avenir."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Je vous remercie pour toutes ces informations. Je souhaite préciser deux points relatifs à ce qui a été transmis : le succès rencontré par ARCM lors des conférences sur le projet de la micro machine Micro 5, dont vous avez parlé lors du Conseil de ville du mois d'avril, nous le devons à l'institut IMI (Institut des Microtechniques

Industrielles) : c'est cette équipe de la HE-Arc qui travaillait alors en quasi symbiose avec TT-Novatech et en utilisait une partie des ressources qui avait fait naître ce projet : le projet constituait en outre un des volets, le plus important, du programme thématique "EcoSwissMade" porté et principalement financé par la HES-SO. Lors de l'abolition des instituts, le projet s'est poursuivi avec le groupe de compétences "Conceptions de moyens de production" mené par une nouvelle personne pour qui la tâche a été très lourde. Le deuxième point concerne les centres de compétences qui découlent des 2 instituts existants auparavant chez TT-Novatech : vous avez parlé d'un renforcement du site. Ce sont en fait des spécialisations à partir de ce qui existait déjà. Ces spécialisations ne comportent pas que des avantages : il est depuis lors plus compliqué pour les travailleurs de considérer les projets dans leur ensemble, ce qui peut avoir comme conséquence une baisse de leur motivation. Depuis ces changements, le travail et la communication ont été difficiles. Plusieurs employés sont tombés malades, d'où les inquiétudes formulées par la fraction socialiste au sujet de l'avenir du site, de ses employés et de ses étudiants. Suite à ce qui vient d'être dit ce soir, notre fraction espère que la menace, dont vous venez de faire mention quant à une diminution des subventions, n'aura pas lieu, afin de prévenir d'autres burnouts ou licenciements dus à de nouvelles mesures et à des pressions insupportables qui devraient à nouveau être prises par la HE-Arc et ARCM. L'avenir industriel de notre région n'a pas de prix ! Il s'agit donc de tout faire pour que le site de Saint-Imier ne disparaisse pas à plus ou moins long terme et que la plasturgie y soit maintenue en laissant en place des personnes qui ont des compétences dans ce domaine."

M. Patrick Tanner, maire : "Je me permets d'apporter la réponse du Conseil municipal à l'interpellation PLR de Mme Talika Gerber, PLR, déposée le 27 avril 2017 concernant les relations entre la Ville de Bienne et notre commune. Cette réponse est apportée en complément à celle donnée par M. Jean Luc Berberat, chef du Département éducation et culture, en date du 15 juin 2017, concernant la mise en place de l'action Easyvote. A ce jour, plusieurs collaborations existent avec la Ville de Bienne au niveau institutionnel. En effet, les communes du Jura bernois et la Ville de Bienne participent ensemble à plusieurs plateformes permettant une coordination et une collaboration dans différents domaines au niveau de la formation, de la culture ou encore des transports. Nous citerons par exemple les plateformes de collaboration suivantes :

- La planification de l'offre de TRANSPORTS à travers la Conférence régionale des transports Jura bernois et Biel-Bienne, Seeland. Elle est constituée de plus de cent communes et s'occupe de questions liées à la mobilité et plus particulièrement aux transports publics. Elle sert notamment de relais entre les communes, le canton et les entreprises de transport, et assure également une coopération avec des régions voisines, telles que les Montagnes neuchâteloises. Cette coopération intercommunale, régionale et suprarégionale au sein de la CRT permet de préparer de manière transversale l'offre régionale des transports tout en incluant la majeure partie des acteurs.
- La coordination CULTURELLE régionale se discute quant à elle au sein du Syndicat de communes Biel/Bienne–Seeland–Jura bernois pour l'encouragement des activités culturelles. La culture dans la région Biel/Bienne–Seeland–Jura bernois du Canton de Berne est riche et variée puisque non moins de 23 institutions culturelles ont été reconnues d'importance au moins régionale. Neuf institutions culturelles sont biennoises, deux viennent du Seeland et 12 sont ancrées dans le Jura bernois. Avec la création du syndicat pour la promotion des activités culturelles en 2015, toutes les communes participent dorénavant au financement des activités culturelles régionales.

Le Conseil municipal souhaite que les collaborations avec la Ville de Bienne, que ce soit au niveau communal ou régional, soient abordées sans tabou, de manière constructive, tout en veillant naturellement à ce qu'elles se développent de manière bidirectionnelle. Le Jura bernois constitue une des 5 régions administratives du canton de Berne et la seule région francophone.

Ainsi, avec le prochain départ de Moutier, le Conseil municipal estime, sans vouloir mener une politique nombriliste, qu'il est prioritaire de concentrer ses efforts sur le repositionnement du Jura bernois et de ses institutions afin de construire un avenir fort et décomplexé à notre région. D'une manière générale, l'enjeu pour Saint-Imier réside dans le fait que les découpages politiques et fonctionnels ne coïncident pas. Il s'agira donc de se positionner dans le Jura bernois auquel nous appartenons politiquement et dans la région intercantonale et transfrontalière dans laquelle nous vivons. En effet, s'il appartient politiquement au Jura bernois, le Haut-Vallon de Saint-Imier est d'abord orienté vers les Montagnes neuchâteloises et les Franches-Montagnes. L'étude des flux (Recensement fédéral de la population (RFP 2010), tous modes de transports confondus, montre même que ces derniers sont aussi importants en direction de Neuchâtel qu'en direction de Bienne. C'est donc en jouant pleinement un rôle de centre régional au sein de l'Arc jurassien que nous connaissons notre meilleur développement en tant que centre de formation reconnu, que nous maintiendrons et améliorerons nos infrastructures ainsi que l'extraordinaire qualité de vie sociale, culturelle et sportive. Une Cité telle que la nôtre doit être un acteur fort dans l'Arc jurassien et ne pas hésiter à mener des projets d'importance régionale."

Mme Talika Gerber, PLR : "Je remercie M. le maire pour ses réponses. Nous sommes satisfaits".

M. Corentin Jeanneret, président : "Y a-t-il encore des réponses aux interpellations ?"

M. Corentin Jeanneret, président : "Bien, cela ne semble pas être le cas."

M. Corentin Jeanneret, président : "Je n'ai pas reçu d'interpellations. Quelqu'un souhaite-t-il la parole ?"

M. Corentin Jeanneret, président : "Cela ne semble pas être le cas, nous pouvons passer au point 9 de l'ordre du jour."

9. Petites questions

M. Corentin Jeanneret, président : "Je donne la parole au Conseil municipal pour les réponses aux petites questions."

M. Patrick Tanner, maire : "Lors du Conseil de ville du 15 juin dernier, au point de l'adoption du Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2016, M. Denis Gerber, PLR, posait plusieurs questions au sujet du chapitre concerné au personnel employé au sein de la Municipalité et plus particulièrement sur le lieu de résidence du personnel. La liberté d'établissement à l'intérieur d'un Etat est reconnue aujourd'hui comme un droit fondamental des citoyens garanti par les Droits de l'homme. Ce droit est également attesté par l'article 24 de la Constitution fédérale qui définit cette liberté comme le droit de tout citoyen suisse de s'établir dans un lieu quelconque du pays, de quitter la Suisse et d'y entrer. Il n'est donc plus autorisé, depuis de nombreuses années, de faire du lieu de domicile une condition impérative dans la nomination d'un collaborateur municipal. En outre, notre réglementation communale doit naturellement être en adéquation avec le droit supérieur. Ainsi, l'article 13 du Statut du personnel communal prévoit notamment les situations suivantes :

¹ Le personnel communal peut choisir librement son lieu de domicile, sous réserve des alinéas 2 et 3.

² Lorsque des intérêts publics prépondérants l'exigent, le Conseil municipal peut, par voie d'ordonnance (ou de décret), instituer une obligation de résidence pour certaines catégories professionnelles; il y a notamment intérêt public prépondérant lorsque l'employé en question exerce un service de piquet.

³ Lorsque la fonction l'exige, le personnel communal peut être contraint par le Conseil municipal d'élire domicile dans un lieu ou une région déterminé. Un logement de service peut en outre lui être attribué. Si un logement de service est attribué, l'employé concerné doit y prendre domicile.

Dans son ordonnance sur le personnel communal, le Conseil municipal précise à l'art. 19 al. 1 que :

Le collaborateur rattaché au service de permanence doit être apte à intervenir en tout temps. Le lieu de stationnement doit se trouver sur la commune, dans la zone de desserte ou à proximité immédiate de sorte que toute intervention puisse s'effectuer dans un délai raisonnable (au maximum dans les 15 minutes après l'alerte).

Finalement, afin d'inciter les collaborateurs à prendre domicile à Saint-Imier, le Conseil municipal rappelle qu'il a proposé l'introduction d'une allocation de résidence dans le nouveau Statut du personnel communal adopté par votre autorité le 16 juin 2016. Cette mesure prévoit notamment le versement d'une allocation de résidence aux agents domiciliés légalement et fiscalement dans la commune, pour autant qu'ils soient engagés sur la base du droit public. L'allocation de résidence est actuellement fixée à CHF 60.- par mois mais elle ne pourrait excéder CHF 180.- par mois au maximum selon le statut. Elle est fixée chaque année par le Conseil municipal. Ceci exposé, je vais reprendre vos différentes questions :

1. Peut-on m'indiquer combien d'employés communaux habitent à Saint-Imier ?

Au 31 décembre 2016, sur 100 employés municipaux engagés, 68 habitent la commune de Saint-Imier, soit plus de deux tiers.

2. Combien dans d'autres localités de la région ? Egalement dans d'autres cantons, etc... ?

Sur les 32 employés résidant à l'extérieur de la localité, 11 résident dans le périmètre actuel de fusion de communes, 8 dans des communes du Jura bernois, 9 dans le canton de Neuchâtel, 3 dans le canton du Jura et 1 à Bienne.

3. Est-ce que l'on a incité ceux qui n'habitent pas à Saint-Imier à s'y installer ?

Comme mentionné en introduction, le nouveau Statut du personnel communal prévoit une incitation à travers l'allocation de résidence fixée actuellement par le Conseil municipal à CHF 60.- par mois. De plus, il va de soi, lors du processus de sélection, que l'engagement du candidat à prendre domicile dans la commune constitue, à compétences égales, un critère déterminant lors de la nomination.

4. Et peut-on aussi estimer la perte fiscale ?

Il ne m'est malheureusement pas possible de répondre à cette question. En effet, nous n'avons pas accès à ces informations, ces dernières étant protégées par les réglementations liées au secret fiscal ainsi qu'à la protection des données des employés concernés. N'ayant pas accès à la structure des revenus des différentes personnes concernées, il n'est malheureusement pas possible pour le Conseil municipal de vous fournir une estimation réaliste et objective de la perte de substance fiscale pour notre commune."

M. Denis Gerber, PLR : "Je remercie M. le maire. Je vais me plonger, ayant du temps, dans tous ces articles ces prochains jours."

M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité : "Je vais répondre à 5 petites questions. Petite question de Mme Mélanie Kernén, ARC, Conseil de ville du 15 juin 2017, intitulée : Zone 50 et passages piétons. Suite à la votation du 21 mai dernier, notre route principale verra sa vitesse augmentée de 20 km/h et, de ce fait, habillée de passages piétons. Par le communiqué commun de la commune et du canton du 14 juin 2017, nous apprenons que la mise en place de ces PPP est accompagnée de nouvelles règles, principalement l'interdiction de la mise en place de panneaux publicitaires à 20 mètres de part et d'autre des passages pour piétons, soit en plus de 40 mètres en tout, sur toute la largeur des trottoirs. Les questions soulevées sont les suivantes : qu'en est-il des décorations des commerçants et de la commune améliorant la convivialité du centre ? Qu'advient-il des terrasses se trouvant sur lesdits trottoirs, à moins de 20 mètres de part et d'autre d'un PPP ? Cette interdiction de tout panneau (ou autre ?) concerne-t-elle aussi les commerçants et bar de la Rue Docteur Schwab et ceux du secteur Denner-CDM ? Les commerçants ont-ils été avertis ? Si ce n'est pas le cas, quand le seront-ils et par quel procédé ?

Réponse du Conseil municipal :

Pour répondre à cette question, il convient de faire preuve de pragmatisme. Les restrictions auxquelles il est fait référence émanent de l'Office cantonal des ponts et chaussées, puisque le Pod est une route cantonale qui porte le numéro J30, qui reprend en grandes lignes le texte des différentes normes en la matière et en déduit une application très restrictive. Pour ce qui est du Conseil municipal, et pour autant que la sécurité des usagers de la route, et notamment les plus vulnérables, soit les piétons et les cyclistes, n'en soit pas préjudicée, il fera preuve de souplesse et de bon sens dans ses relations avec les commerçants du centre qui contribuent grandement à l'animation de la Cité et à l'attractivité de la Cité."

M. Mélanie Kernén, ARC : "Merci pour votre réponse."

M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité : "Deuxième réponse. Petite question de Mme Josika Iles, ARC, Conseil de ville du 15 juin 2017, intitulée : Places de parc Saint-Imier. La fraction Alternative régionale et communale se veut aujourd'hui le relais d'un certain mécontentement lié au protocole de décision et de marquage de places de parc à Saint-Imier. Effectivement, et cela après plusieurs demandes infructueuses d'obtention de places de parcages pour ses employés dont le cahier des charges prévoit de nombreux déplacements en voiture, quelle ne fut pas la surprise d'une entreprise locale spécialisée dans les soins à domicile de constater, sans publication préalable, le marquage récent de deux places de parc jaune (Rue Saint-Martin) devant la Menuiserie Krebs, à quelques mètres de chez elle. Loin de remettre en cause le besoin des bénéficiaires en question, nous nous interrogeons sur les raisons et critères qui définissent l'octroi ou non d'un droit à la création et au marquage de places de parcs dans notre localité, ainsi que des modalités de publication préalable de ce type de projets.

Réponse du Conseil municipal :

Les places en question ne sont donc pas situées sur le domaine public à proprement dit, mais sont situées sur un fonds privé, propriété en l'occurrence de la Municipalité. Le marquage des lignes jaunes ne change rien à la situation préexistante (des véhicules stationnaient déjà là de façon privative apparemment) mais a pour le moins le mérite de clarifier la situation et de percevoir une location ! A l'heure actuelle, il reste encore une place à louer. Pour en revenir à SASDOVAL, il est important de relever que cet organisme dispose déjà de facilités importantes puisqu'il est un des seuls, sinon le seul, à être au bénéfice de six macarons de stationnement.

Le service des bâtiments et le service de l'urbanisme étudient la création d'une place de parc au Sud du bâtiment occupé par SASDOVAL. Ce terrain appartient à la commune. On pourrait y créer 5 places de parc qui pourraient être louées à l'institution. Les travaux préparatoires pour l'aménagement de ce parc sont en cours. Dans l'immédiat, une place de parc sera offerte en location à SASDOVAL à la Rue Saint-Martin. Si le Conseil municipal ne fait pas fi des difficultés de stationnement dans le secteur, il tient aussi à relever qu'il devrait être possible d'attendre des pendulaires, y compris ceux de SASDOVAL, de parquer dans un lieu un peu plus éloigné, de manière à dégager plus de places et améliorer ainsi le taux de rotation aux endroits critiques. C'est la réponse du Conseil municipal. Permettez-moi de compléter la prise de position en tant que chef du département de l'urbanisme et mobilité. Lors de la conclusion du bail à loyer pour les locaux de l'institution par les autorités de SASDOVAL, il aurait très utile de s'informer sur les places de parc à disposition sur le bien-fonds, c'est-à-dire à ma connaissance aucune. Ce n'est pas à la commune de mettre à disposition des places de parc pour les entreprises."

Mme Josika Iles, ARC : "La fraction ARC vous remercie pour votre réponse."

M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité : "Troisième réponse. Petite question de M. Patrick Domon, ARC, Conseil de ville du 15 juin 2017, intitulée : Roulez, Taxi ! Bon nombre de nos concitoyens ont besoin d'un soutien légitime à leur mobilité. Nous pensons ici d'abord aux personnes âgées ainsi qu'aux personnes en situation de handicap. Des déplacements tels que le rendez-vous chez le médecin ou chez le dentiste, à l'hôpital ou au centre de physiothérapie, voire au guichet de l'administration communale, peuvent être source de difficultés, voire de casse-tête organisationnel difficile à surmonter. Pour une commune de la taille de la nôtre, il est difficile de mettre sur pied un système de transport public qui puisse satisfaire de manière systématique à tous ces besoins. Aussi, la fraction Alternative régionale et communale pense qu'il serait judicieux de réfléchir à une formule qui permette de répondre à ce type de demandes tout en soutenant une entreprise locale : le taxi de Saint-Imier. Nous demandons au Conseil municipal d'étudier un projet qui permettrait d'offrir aux personnes précitées, selon des critères à définir, un système de bon-taxi à faire valoir pour des courses locales. Moyennant l'achat d'un quota de bons à remettre aux bénéficiaires en question, pour les courses qui posent problème, la Municipalité participerait ainsi, à sa manière, à rendre le quotidien de certaines personnes plus léger. Nous avons la conviction que cette formule répond à un besoin tout en étant économiquement intéressante, qui plus est en apportant un soutien bienvenu à une entreprise locale. Du « win-win-win », si vous me passez l'expression. Nous vous remercions le Conseil municipal de considérer cette demande qui a trait à la mobilité des Imériens dans le besoin.

Réponse du Conseil municipal :

La question de la mobilité des aînés est une question qui préoccupe le Conseil municipal au premier chef; en effet, permettre de se déplacer aux personnes âgées est un prérequis important pour un maintien à domicile et éviter une entrée en institution. A ce titre, il salue la question de M. Patrick Domon, ARC. Avant d'y répondre directement, nous attirons votre attention sur l'amélioration de la desserte en transport public à Saint-Imier; des discussions sont en cours avec le canton et l'entreprise de transports publics afin d'augmenter les cadences et développer les secteurs de la Ville desservis. Ces améliorations sont attendues en 2019, c'est-à-dire dès décembre 2018 pour autant que le financement soit trouvé. Il est prévu un essai pilote de 3 ans. Pour revenir à la question de départ, il apparaît, selon nos informations, qu'un système intitulé "Taxi Handicap" existe à Saint-Imier. Un service de taxi à tarif préférentiel est à disposition des bénéficiaires AVS ou AI dûment légitimés. Cette prestation est destinée aux personnes rencontrant des problèmes de mobilité : incapacité à franchir une distance de 200 mètres, utilisation d'un fauteuil roulant, incapacité à utiliser les transports publics, etc... Le service de Taxi Handicap facilite les déplacements dans le cadre des activités de proximité liées à la vie familiale, sociale et culturelle."

M. Patrick Domon, ARC : "Merci pour la réponse. Je ne savais pas que cette prestation était offerte par la Croix-Rouge. Je suis satisfait de savoir qu'il y a déjà quelque chose en place qui va dans le sens de ma petite question."

M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité : "Quatrième réponse. Petite question de Mme Elisabeth Beck, PS, Conseil de ville du 15 juin 2017, intitulée : Parcage à la Place du Marché. Nous avons lu dans la presse un message du PLR signalant son mécontentement en constatant que la Place du Marché était interdite au parcentage entre les deux foires annuelles, cette année. En 2016, une solution de parcentage supplémentaire avait dû être trouvée à cause d'importants travaux dans le secteur supprimant provisoirement des places disponibles. Cette année, les travaux étant terminés, la situation est redevenue celle qui avait été mise en place précédemment. A ce sujet, nous souhaiterions que vous nous précisiez ce quoi il faut se conformer ? Pouvez-vous rappeler s'il y avait eu un vote indiquant ce qui doit être respecté depuis en lien avec le parcentage sur cette place ? Sachant qu'il est prévu des travaux qui modifieront partiellement l'affectation de cette Place du Marché, nous espérons qu'une solution satisfaisante pour une majorité de personnes sera trouvée."

Réponse du Conseil municipal :

Le Conseil municipal estime avoir trouvé une solution satisfaisante pour une majorité de personnes. En effet, afin de compenser les places de stationnement supprimées par le chantier de réfection du parvis et des abords de la Collégiale, le Conseil municipal a décidé de reconduire le schéma de stationnement mis en place en 2016 à l'occasion des travaux à la Rue du Temple. Ainsi, une partie de la Place du Marché est ouverte depuis le 2 août au parcentage des véhicules et durera sous cette forme jusqu'à la Foire d'automne."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Je suis heureuse d'apprendre que les choses évoluent. Maintenant, nous savons plus précisément ce à quoi il faut se conformer cette année. Je souhaite tout de même savoir si auparavant ce parcentage avait été interdit pour respecter une volonté populaire, ou si c'était simplement le Conseil municipal qui l'avait décidé."

M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité : "De mémoire, il y a une certaine souplesse et flexibilité. Je n'ai pas ici le plan de quartier centre, mais on le trouve sur le site internet de la Municipalité. La démarche s'était inscrite dans cet esprit-là."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Merci pour ces précisions."

M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité : "Une dernière réponse, bien que M. Nicolas Vuilleumier, chef du Service urbanisme et mobilité y ait déjà répondu tout à l'heure. Petite question de Mme Mélanie Kernén, ARC, Conseil de ville du 16 juin 2017, intitulée : Places de parc. C'est un thème très présent ce soir. A l'occasion du nouveau concept de la Place du Marché et de la Rue Principale, accepté par le Conseil de ville en 2011, il a été décidé de créer 8 places supplémentaires à la Rue du Temple (derrière Tof Sports), afin que le nombre de places de parc reste comparable dans le centre. Ces places de parc ont été acceptées en votation le 5 février 2012. Nous constatons que la plupart de ces places ont désormais été supprimées, au détriment des utilisateurs et des commerces environnant. Un nouveau concept de la Place du Marché est vivement attendu alors qu'il y a un réel besoin de places de parc dans ce secteur. En attendant ce nouveau concept qui, nous l'espérons, rendra la Place du Marché plus fluide et plus sécuritaire pour ses usagers piétons, nous souhaitons savoir pour quelles raisons ces places ont été supprimées et qui a décidé la suppression de ces places de parc au centre de Saint-Imier, et surtout pourquoi cette modification est intervenue avant la mise en œuvre du nouveau concept ? En parallèle, dites-moi si je me trompe, la Rue de la Citadelle devrait être fermée à cause des travaux de la Banque Raiffeisen, ce qui enlèvera encore 3 autres places de parc. Que sera-t-il dans ce cadre pour permettre aux

usagers de se parquer à proximité des commerces environnants ? Des solutions ont-elles déjà été réfléchies ?

Réponse du Conseil municipal :

Les places situées sur la Rue du Temple derrière chez "Tof" figurent dans le plan de quartier à titre indicatif. À ce titre, elles n'ont pas de valeur contraignante réelle. Toutefois, elles n'ont pas été supprimées contrairement à ce qui est affirmé mais leur nombre a diminué et voilà pourquoi; dans le cadre des travaux de réfection des conduites sous la Rue du Temple, elles ont été orientées de façon différente de manière à éloigner les véhicules du bâtiment, à dégager l'espace et créer un cheminement plus sûr pour les écoliers et les piétons. Concernant la Rue de la Citadelle, si nous déplorons les désagréments passagers occasionnés par les travaux de la Raiffeisen et la suppression des places de stationnement, nous saluons l'effort consenti par cet établissement pour améliorer le service à sa clientèle et la revalorisation de son bâtiment. Aucune mesure particulière de compensation n'est envisagée, comme cela demeure le cas dans la plupart des chantiers; les possibilités alentours demeurent suffisantes. Et pour nous protéger encore un peu plus, en date du 1^{er} septembre, le Service urbanisme et mobilité a adressé une lettre à la Préfecture du Jura bernois dans laquelle nous disons : "Au surplus, et compte tenu du retard pris par ce dossier depuis l'octroi du permis de construire portant sur l'implantation temporaire des containers sur la Rue de la Citadelle, nous formulerons une condition dans notre rapport technique qui stipulera que les travaux devront faire l'objet d'une coordination avec les travaux de réaménagement de la Place du Marché envisagés par la Municipalité entre le 1^{er} mars 2018 et le 15 juin 2018. Pendant cette période, la Rue de la Citadelle devra impérativement être libre de tout encombrement de manière à permettre la déviation du trafic."

Mme Mélanie Kernén, ARC : "Merci pour vos éclaircissements."

M. Corentin Jeanneret, président : "Y a-t-il encore des réponses aux petites questions ?"

M. Corentin Jeanneret, président : "Bien, cela ne semble pas être le cas."

M. Corentin Jeanneret, président : "Nous pouvons passer aux petites questions, j'en ai reçues 4. Elles seront présentées dans l'ordre d'arrivée. Je donne la parole à Mme Talika Gerber, PLR."

Mme Talika Gerber, PLR : "En date du 3 mars 2016, notre conseil avait libéré un crédit de CHF 210'000.- dans le cadre de la rénovation du Musée de Saint-Imier. Notre intervention porte uniquement sur la partie "communale" du projet. Nous aimerions savoir à ce jour :

1. Qui pilote le projet de la rénovation du Musée de Saint-Imier ?
2. Qui adjuge les travaux de celui-ci ?
3. Qui va décider de la nouvelle scénographie ?"

M. Patrick Tanner, maire : "En l'absence de M. Jean Luc Berberat, chef du Département éducation et culture, le Conseil municipal vous propose de vous apporter une réponse lors du prochain Conseil de ville."

Mme Talika Gerber, PLR : "Merci."

Mme Nathalie Fiechter, PS : "La fraction socialiste aimerait savoir où en est la réflexion de la rénovation du nouveau collège de l'Ecole primaire."

M. Patrick Tanner, maire : "Egalement en l'absence de M. Christian Schlupe, chef du Département des bâtiments et infrastructures sportives, le Conseil municipal vous propose de vous apporter une réponse lors du prochain Conseil de ville."

Mme Nathalie Fiechter, PS : "Merci."

M. Jean-Paul Gerber, PLR : "Notre fraction s'interroge ? L'objet de notre intervention est l'état catastrophique de la gare et les environs. Nous devons constater que les abords immédiats de la gare et le quai Nord laissent une image plus que pitoyable comme carte d'entrée à Saint-Imier. Containers à l'Est de la gare tagués ou à demi couvert par une bâche. Quai de gare Nord dans un état de chantier depuis plusieurs mois, une marquise laissant les futurs passagers avec le risque d'être trempés en cas de fortes pluies. Devrons-nous encore nous contenter longtemps de ces poutres en bois ? En bref, un provisoire qui dure au-delà de toute acceptation. Notre fraction demande au Conseil municipal d'intervenir dans les meilleurs délais auprès de la régie fédérale pour que celle-ci :

- Mette de l'ordre dans les environs de la gare.
- Achève sans retard les travaux envisagés sur le quai Nord.
- Demande un calendrier précis des interventions prévues."

M. Patrick Tanner, maire : "Le Conseil municipal partage vos préoccupations concernant la situation peu reluisante dans le quartier de la gare. La Commission urbanisme et mobilité étudie cette problématique car nous avons pris des engagements à l'époque, lors du projet "Migros", de travailler sur un concept de réaménagement du plateau de la gare qui sera présenté en temps utile. Nous avons d'ailleurs déjà rencontré les CFF pour trouver une solution. Je peux aussi vous informer que j'ai écrit à la Division voyageurs au sujet de l'état des marquises, et j'ai reçu un courriel le 23 février 2017 dont le contenu est le suivant :

"Gare de St-Imier

Monsieur le Maire, Nous vous remercions pour votre mail, adressé à Madame Althaus, qui nous a été transmis pour traitement direct. Tout d'abord, nous vous présentons nos excuses pour la réponse tardive. Un projet de construction est en cours concernant la rénovation ou le remplacement de la marquise. Dans le cadre de ce projet, un calcul statique a été effectué. Il a démontré que les normes en vigueur n'étaient plus respectées. De ce fait un renforcement provisoire a dû être mis en place pour des raisons de sécurité jusqu'à l'aboutissement du projet. Dans le cadre de ce projet et comme la marquise est protégée par les monuments historiques, des discussions sont en cours pour trouver la meilleure solution pour garder la marquise actuelle avec un renforcement ou le remplacement de celle-ci par une autre structure. Ces éléments sont réalisés dans le cadre d'une procédure approbation des plans auprès de l'OFT. Pour l'heure, il ne nous est pas possible de vous indiquer la date de réalisation de cette marquise. Nous en appelons à votre patience et nous vous adressons, Monsieur le Maire, nos meilleures salutations."

Depuis cette date, le chancelier et moi-même avons rencontré à deux reprises les responsables de CFF. Nous leur avons mentionné les attentes de la Municipalité. Nous sommes toutefois dans une question de procédure, et je crains que cela ne dure encore quelque mois. J'espère que l'on pourra vous donner plus d'informations prochainement."

M. Jean-Paul Gerber, PLR : "Je remercie M. le maire de ces précisions."

Mme Jessica Haenni, PS : "Protection antibruit à la sortie EST du village. Le bruit répétitif important engendré par les véhicules arrivant sur le pont en sortant de Saint-Imier en direction

de Villeret ou quittant le pont à la même hauteur en sens inverse dérange particulièrement les riverains du quartier. Est-il prévu d'installer une protection antibruit à cet endroit ? A notre connaissance, ce sujet avait été abordé il y a quelques années."

M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité : "Il s'agit d'une route cantonale. Nous prenons bonne note de votre question, et allons prendre contact avec l'office compétent du canton."

M. Jessica Haenni, PS : "Merci".

M. Corentin Jeanneret, président : "Y a-t-il encore d'autres petites questions ?"

M. Corentin Jeanneret, président : "Cela ne semble pas être le cas, nous pouvons passer au point suivant."

10. Solidarité avec Bondo, sa population et sa région

M. Corentin Jeanneret, président : "Je donne la parole à M. Denis Gerber, PLR."

M. Denis Gerber, PLR : "Notre fraction frappée par la catastrophe qui a touché Bondo ces derniers jours tient à apporter à la population de ce village martyrisé et à ses autorités une aide concrète. Notre fraction propose que nous versions un montant de CHF 5'000.-, à financer par un crédit extraordinaire, directement aux autorités de ce village. Nous demandons également au bureau du Conseil de ville d'adresser un courrier de soutien à la population de Bondo."

M. Patrick Tanner, maire : "La question de solidarité avec la commune de Bondo a également été discutée en séance du Conseil municipal. Nous souhaitons, si vous le permettez, nous associer à votre démarche, et, si vous l'acceptez, adresser un courrier commun."

M. Denis Gerber, PLR : "En tant que personne ayant donné l'idée, je n'y vois aucun inconvénient. Je trouve que cela va donner encore plus de poids à notre démarche."

Au vote, le crédit extraordinaire de CHF 5'000.- en faveur de la commune de Bondo est accepté à l'unanimité.

11. Divers et imprévu

Mme Jessica Haenni, PS : "J'ai juste un divers. Je ne vais pas faire long. Je voulais juste faire un peu de publicité. J'ai vécu, avec les organisateurs du Triathlon du Centaure, leur dernier mandat. Ils n'ont pas de repeneur. Je trouve dommage qu'une telle manifestation sportive se perde à Saint-Imier, alors si vous connaissez du monde autour de vous qui est disposé à reprendre cela, cela serait "top". Merci, c'est tout."

M. Corentin Jeanneret, président : "Bien, quelqu'un souhaite-t-il encore la parole ?"

M. Corentin Jeanneret, président : "Cela ne semble pas être le cas, je lève la séance ?"

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h 31.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE
Le président : Le vice-chancelier :